

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 22 OCTOBRE 2010**

**Délibération
n° 2010.10.117.B**

**Studio d'Aredi - rue
de l'Epineuil à Saint-
Yrieix-Sur Charente :
annulation de la
délibération n°75 B du
1er juillet 2010**

LE VINGT DEUX OCTOBRE DEUX MILLE DIX à 16h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **15 octobre 2010**

Secrétaire de séance : Michel GERMANEAU

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Bernard CONTAMINE

**DELIBERATION
N° 2010.10.117.B**

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / FONCIER -
IMMOBILIER**

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

**STUDIO D'AREDI - RUE DE L'EPINEUIL A SAINT-YRIEIX-SUR CHARENTE : ANNULATION DE LA
DELIBERATION N°75 B DU 1ER JUILLET 2010**

Par délibération n° 75 B, le bureau communautaire du 1^{er} juillet 2010, a accepté la mise à disposition de 310 m² de bureaux en l'état au sein des Studios d'Arédi, selon une convention d'occupation précaire avec la société « Les films du poisson rouge ».

La société ayant renoncé à ce projet de location avant que la convention n'ait été signée.

Vu la délibération n° 75 du conseil communautaire du 22 avril 2008 portant délégation d'attribution au bureau communautaire, en application de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Je vous propose :

D'ANNULER la délibération n° 75 B du bureau communautaire du 1^{er} juillet 2010.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

27 octobre 2010

Affiché le :

27 octobre 2010